

# Mouvement social et mondialisation économique : de l'AMI au Cycle du millénaire de l'OMC

Marc Lemire

Volume 19, numéro 1, 2000

Mouvements sociaux, enjeux institutionnels et démocratisation

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/040208ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/040208ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lemire, M. (2000). Mouvement social et mondialisation économique : de l'AMI au Cycle du millénaire de l'OMC. *Politique et Sociétés*, 19(1), 49–78.  
<https://doi.org/10.7202/040208ar>

Résumé de l'article

Les deux projets, l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) et le Cycle de négociations du millénaire (*Millenium Round*), ont révélé les ambitions des promoteurs de la mondialisation économique et cristallisé une opposition latente à ce modèle de transformation. Cette opposition est analysée ici en abordant une question centrale : dans quelle mesure sommes-nous en présence d'un véritable mouvement social? Deux principaux objectifs sont poursuivis : premièrement, offrir une description détaillée de l'AMI, du Cycle du millénaire et de la mobilisation contre ces deux projets; deuxièmement, définir le conflit central au coeur de la lutte et s'interroger sur l'importance actuelle du mouvement.

# MOUVEMENT SOCIAL ET MONDIALISATION ÉCONOMIQUE : DE L'AMI AU CYCLE DU MILLÉNAIRE DE L'OMC\*

Marc Lemire

*Université du Québec à Montréal*

La forte résistance à l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) et à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui devait amorcer, à Seattle, une nouvelle série de négociations commerciales, le Cycle du millénaire (*Millenium Round*), atteste une opposition internationale grandissante à la mondialisation économique dans sa forme néolibérale actuelle. Seattle a vu naître un nouveau mouvement d'échelle et d'ampleur mondiales, soutient le sociologue Edgar Morin<sup>1</sup>. Un mouvement pour la démocratie s'est mis en marche, affirme l'écologiste indienne Vandana Shiva<sup>2</sup>. Les protestataires de Seattle ont commencé à bâtir un contrepouvoir mondial a, pour sa part, écrit le directeur du *Monde diplomatique*, Ignacio Ramonet<sup>3</sup>. Dans un rapport sur l'AMI commandé par le gouvernement français, enfin, la députée européenne Catherine Lalumière disait reconnaître l'émergence d'une « société civile mondiale » décidée à faire désormais entendre sa voix dans les négociations économiques internationales<sup>4</sup>.

---

\* L'auteur tient à remercier Micheline De Sève et les évaluateurs anonymes de la revue *Politique et Sociétés* pour les commentaires qu'ils ont faits sur une version antérieure de cet article, de même que Stéphane Thellen et Philippe Duhamel du groupe SalAMI pour leur collaboration. Des remerciements sont aussi adressés au Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) pour le soutien accordé.

1. Edgar Morin, « Le XXI<sup>e</sup> siècle a commencé à Seattle », *Le Monde*, 7 décembre 1999.
2. Vandana Shiva, « The Historic Significance of Seattle », texte diffusé en ligne par l'organisation militante *WTO Watch* : [http://www.wtowatch.org/wtowatch/li...ric\\_Significance\\_of\\_Seattle\\_The.htm](http://www.wtowatch.org/wtowatch/li...ric_Significance_of_Seattle_The.htm)
3. Ignacio Ramonet, « L'aurore », *Le Monde diplomatique*, janvier 2000, p. 1.
4. Catherine Lalumière, *Rapport sur l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)*, Paris, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, septembre 1998.

Marc Lemire, GRICIS, Université du Québec à Montréal, C.P. 8888, Succ. Centre-Ville, Montréal (Québec), Canada, H3C 3P8.

Courriel : [lemire.marc@uqam.ca](mailto:lemire.marc@uqam.ca)

Dans quelle mesure sommes-nous en présence d'un véritable mouvement social ? Au-delà des évidences, la réponse à ce questionnement ne s'impose pas d'elle-même, de notre point de vue, compte tenu de la diversité des conceptions qui traversent le champ de recherche sur les mouvements sociaux et de l'ambiguïté des formes contemporaines d'action collective. Nous croyons tout de même possible de détecter la présence d'un tel mouvement en observant de plus près la constitution des groupes mobilisés, les répertoires d'action utilisés et le type de conflit qui paraît expliquer la mobilisation. À ce sujet, le regard que porte le sociologue Alain Touraine sur la problématique des mouvements sociaux apparaît d'une étonnante lucidité, malgré sa complexité, ses exigences et ses limites<sup>5</sup>. Comme nous le verrons, il se révèle utile pour resituer dans un contexte plus large les diverses actions qui ont contribué à l'échec de l'AMI et du Cycle du millénaire.

L'objectif de cet article est double : premièrement, offrir une description détaillée de l'AMI, du Cycle du millénaire et de la mobilisation contre ces deux projets (internationalisation de la lutte, mouvance des réseaux de solidarités, affinement des stratégies d'organisation et de lutte, perfectionnement du discours); deuxièmement, définir le conflit central au cœur de la lutte et s'interroger sur l'importance actuelle du mouvement en regard de son potentiel d'opposition.

## LE VISAGE DÉVOILÉ DE LA MONDIALISATION ÉCONOMIQUE

Observons d'abord brièvement les enjeux de la mondialisation économique tels qu'ils se sont manifestés à travers l'AMI et le Cycle du millénaire, deux projets mort-nés qui visaient l'un et l'autre la libéralisation des échanges commerciaux entre pays et l'ouverture vers l'extérieur des économies nationales. On estime que plus de 1330 nouveaux traités bilatéraux d'investissements ont été négociés depuis le début des années 1990<sup>6</sup>. Un des plus importants traités à avoir été conclu est l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA) qui lie depuis 1994 le Canada, les États-Unis et le Mexique. Cet accord est considéré comme « la forme institutionnelle la plus achevée de la

5. Pour une critique de la position politique du sociologue, voir : Jean-Guy Lacroix et Jacques-Alexandre Mascotto, « La pensée molle de Touraine et Giddens », *Possibles*, vol. 24, numéro 2-3, printemps-été 2000, p. 27-49.

6. Susan George, *L'Accord multilatéral sur l'investissement dans le contexte de la mondialisation économique et financière*, Présentation lors de la conférence « Mondialisation et démocratie: les dangers de l'A.M.I. » organisée à l'Assemblée nationale, Paris, 4 décembre 1997.

---

**Résumé.** Les deux projets, l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) et le Cycle de négociations du millénaire (*Millenium Round*), ont révélé les ambitions des promoteurs de la mondialisation économique et cristallisé une opposition latente à ce modèle de transformation. Cette opposition est analysée ici en abordant une question centrale: dans quelle mesure sommes-nous en présence d'un véritable mouvement social? Deux principaux objectifs sont poursuivis: premièrement, offrir une description détaillée de l'AMI, du Cycle du millénaire et de la mobilisation contre ces deux projets; deuxièmement, définir le conflit central au cœur de la lutte et s'interroger sur l'importance actuelle du mouvement.

**Abstract.** The Multilateral Agreement on Investment (MAI) project and the Millenium Round project have disclosed ambitions of the promoters of economic globalisation and have crystallised latent opposition to this model of transformation. This article proposes an analysis of the opposition by tackling a central question: to what extent are we in the presence of a real social movement? Two main goals are sought: first, to describe MAI, the Millenium Round and the mobilization against both projects; and second, to define the central conflict in the heart of the struggle and question the significance of the current movement.

---

libéralisation et de la déréglementation illimitées<sup>7</sup>». À bien des égards toutefois, l'AMI et le Cycle du millénaire se veulent beaucoup plus ambitieux et englobants.

### **L'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) : un projet révélateur des ambitions du capitalisme**

L'AMI, qui s'inspire de l'ALENA, est un projet d'accord multilatéral sur la libéralisation de l'investissement, qui fut négocié de 1995 à 1998 par les 29 pays les plus riches du monde, dont le Canada. D'abord discuté au sein de l'OMC qui regroupe aujourd'hui 135 pays membres, le projet s'est vite retrouvé dans le cercle restreint et discret des pays industriels membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). L'AMI constitue un projet de traité hors du commun en raison du haut niveau de protection juridique consenti aux investisseurs transnationaux, des obligations

---

8. François Chesnais (rédacteur) *et al.*, *Lumière sur l'A.M.I., Le test de Dracula*, Synthèse d'interventions, d'articles et de notes de travail émanant des membres de l'Observatoire de la mondialisation en collaboration avec L'Esprit frappeur et *Le Monde diplomatique*, Paris, L'Esprit frappeur, 1998 (en ligne: <http://www.monde-diplomatique.fr/livre/lumière/index.html>).

extraordinaires imputées aux États signataires pour la protection des investissements étrangers réalisés ou non sur leur territoire et en raison de l'étendue des domaines couverts par l'accord. Quatre éléments du texte de négociation retiennent particulièrement notre attention, les trois premiers se rapportant au chapitre IV sur la protection des investissements<sup>8</sup>.

Le premier élément a trait au droit juridiquement reconnu des entreprises d'investir sans aucune restriction là où elles le souhaitent (voir les articles 1.1 et 1.2 du texte de l'AMI)<sup>9</sup>. Le second a trait au droit d'indemnisation pour tout investisseur faisant la preuve que les interventions gouvernementales restreignent sa capacité de tirer profit de son investissement (articles 2.1 à 2.6)<sup>10</sup>. Si l'investisseur peut obtenir réparation des États, l'inverse n'est toutefois pas prévu. Le troisième élément tient au droit d'indemnisation reconnu aux entreprises dans le cas de troubles civils, révolutions ou état d'urgence (articles 3.1 et 3.2) dont les gouvernements pourraient être tenus responsables. Le quatrième élément est lié au chapitre III sur le traitement des investisseurs et des investissements, dans lequel on exige que les États accordent aux entreprises situées dans un autre pays signataire de l'accord le même traitement qu'ils accorderaient à celles qui sont présentes sur leur propre territoire<sup>11</sup>.

Ainsi défini, l'AMI porte non seulement les mesures de libéralisation antérieures à un niveau jamais atteint, mais il affaiblit considérablement les pouvoirs de l'État. Aucun traité international dans l'histoire récente n'est encore allé aussi loin, affirme la juriste américaine Lori Wallach, directrice de l'organisation *Public Citizen* : « Si, comme la plupart des traités internationaux, l'AMI établit une série de droits et d'obligations, il se différencie fondamentalement des autres accords : les droits y sont réservés aux entreprises et inves-

---

8. Une version du texte de négociation de l'AMI de janvier 1997 est disponible en anglais à l'adresse internet : <http://www.essential.org/monitor/mai/contents.html>. La dernière version, datée du mois d'avril 1998, est disponible sur le site de l'OCDE à l'adresse : <http://www.oecd.org/daf/cmisi/mai/maitextf.pdf>.

9. Il est en effet interdit à un État signataire de l'accord d'entraver par des mesures déraisonnables ou discriminatoires « l'exploitation, la gestion, le maintien, l'utilisation, la jouissance ou l'aliénation d'investissements qui sont réalisés sur son territoire par des investisseurs d'une autre partie contractante » (article 1.2 du texte de négociation).

10. Une entreprise pourrait contester toute politique ou intervention gouvernementale jugée contraignante pour ses activités, même si l'action de l'État vise la protection de l'environnement, des ressources naturelles ou végétales, des consommateurs ou de la santé publique. Voir à ce sujet: Lori M. Wallach, « La déclaration universelle des droits du capital », *Manière de voir (Le Monde diplomatique)*, n° 42, novembre-décembre 1998, p. 50-52.

11. Ainsi, un boycott soutenu par les gouvernements contre l'Afrique du Sud pour dénoncer l'apartheid aurait été impossible dans le cadre de l'AMI.

tisseurs internationaux, tandis que les gouvernements assument toutes les obligations<sup>12</sup>». Pour Christian Deblock et Dorval Brunelle, ce type d'accord donne lieu à la reconnaissance d'un nouveau statut juridique international de fait aux investisseurs, à la définition d'un nouveau cadre normatif qui repousse la ligne de partage entre l'espace public et l'espace privé sur le territoire national :

on voit apparaître quatre innovations significatives, à savoir: premièrement, un niveau de protection fort étendu de l'investisseur étranger et de son investissement qui limite considérablement le droit à l'expropriation; deuxièmement, l'interdiction qui est faite aux États d'imposer aux investisseurs quelque obligation de résultat; troisièmement, la limitation du pouvoir d'intervention des États aux seuls domaines qui auront été expressément prévus par l'accord et inclus dans les réserves; et, enfin, quatrièmement, l'imposition, éventuellement et au pire, de mécanismes de règlement des différends dont les règles et les modes de fonctionnement échapperaient entièrement au droit national, ce qui instaurerait une insurmontable asymétrie entre les acteurs économiques et les autres acteurs sociaux<sup>13</sup>.

Deux autres éléments ajoutent à l'originalité de cet accord. D'abord, il fut négocié dans la plus grande discrétion. Les autorités américaines en ont d'ailleurs nié l'existence jusqu'en 1997. Même dans les officines des gouvernements, peu de personnes avaient été informées des tractations. Ensuite, ce traité devait lier les signataires de façon irrévocable pour vingt ans, une « innovation sans précédent » dans ce genre d'accord, estime Lori Wallach. « Une disposition leur interdit en effet de manifester le désir de sortir du traité avant cinq ans. Après quoi celui-ci reste obligatoire durant quinze ans supplémentaires !<sup>14</sup> ».

C'est sur la base de ce texte que s'est constituée en l'espace de quelques mois une forte opposition internationale à l'AMI. La réaction fut vive dans les pays industrialisés et dans certains pays du Tiers-Monde<sup>15</sup> lorsque des organisations non gouvernementales (ONG) du

12. Lori M. Wallach, « La déclaration... », *op. cit.*, p. 50.

13. Christian Deblock et Dorval Brunelle, « Globalisation et nouveaux cadres normatifs. Le cas de l'Accord multilatéral sur l'investissement », *Continentalisation* (Cahier de recherche 98-2), Groupe de recherche sur l'intégration continentale, mai 1998, p. 33. Ce texte a été publié dans *Géographie, Économie et Sociétés*, vol. 1 n° 1, 1999.

14. Lori M. Wallach, « La déclaration... », *op. cit.*

15. Par exemple, l'Inde, le Malaisie et les Philippines comptaient parmi les pays représentés au sein de la coordination internationale contre l'AMI, connue sous le nom de « Forum citoyen », formée de plusieurs centaines d'associations d'Europe, d'Amérique du Nord et du Tiers-Monde.

Canada et des États-Unis, puis d'Europe, ont révélé l'existence de ce projet de traité, trois années après le début des discussions, en diffusant son contenu sur le réseau internet. Dans les pays de l'OCDE, notamment au Japon, en Nouvelle-Zélande, en Turquie, au Danemark, en Norvège, en Belgique, aux Pays-Bas, en Suisse, en Allemagne, en Italie, aux États-Unis, au Canada et en France, on a vu des intellectuels, des Églises, des syndicats, des organisations des milieux culturels, des chômeurs, des députés, des partis politiques et des ONG dénoncer ce projet qualifié de menace pour l'autonomie des acteurs individuels, des groupes et des institutions démocratiques<sup>16</sup>. Si la position de certains regroupements, telle la *Coalition pour la diversité culturelle* réunissant une douzaine d'organismes québécois, fut d'exiger que les arts et la culture soient exclus des négociations de l'AMI, plusieurs autres s'en sont pris à la logique même de l'accord. Ce n'est qu'à la suite de la diffusion du texte par des ONG que les gouvernements engagés dans les négociations ont reconnu l'existence du projet. Au Canada, le gouvernement fédéral s'est dit plutôt favorable à l'AMI malgré ses réserves à l'égard de certains aspects du traité<sup>17</sup>. Le gouvernement québécois, qui a dit ne pas avoir été informé de l'existence de ces négociations, a réaffirmé ses positions en faveur du libre-échange tout en insistant sur la nécessité d'inclure dans l'AMI une clause d'exception culturelle<sup>18</sup>.

- 
16. Parmi les coalitions ayant dénoncé l'AMI au Canada figure *Halifax Initiative*, mise sur pied dans la foulée de la foulée de la Conférence du G7 de 1995 pour réclamer une réforme majeure des institutions financières internationales, une coalition qui compte parmi ses membres la *Conférence catholique du Canada*, le *Conseil canadien pour la coopération internationale*, *Oxfam-Canada* et le *Sierra Club*. La plus large coalition canadienne à avoir dénoncé l'AMI est le *Conseil des Canadiens (Council of Canadians)* qui affirme regrouper quelque 100 000 Canadiens et Canadiennes, notamment des représentants de partis politiques de gauche, dont le *NPD*, le *Parti Vert* et le *Parti Communiste*. Au Québec, l'attention a beaucoup porté sur l'organisation *SalAMI*. Ce regroupement s'est fait connaître avec l'*Opération SalAMI*, un exercice planifié de désobéissance civile, tenu devant un hôtel du centre-ville de Montréal, où débutait la 4<sup>e</sup> Conférence de Montréal sur la mondialisation des économies, en mai 1998. Un groupe de 400 à 600 personnes a alors perturbé pacifiquement l'ouverture de la conférence. De ce nombre, une centaine participèrent directement au blocage et furent accusés par la suite de méfait, d'entrave, d'attroupement illégal et d'avoir troublé la paix.
17. Le ministre responsable, Sergio Marchi, s'est voulu rassurant en disant voir dans cet accord un gage de prospérité pour le pays et une protection pour les investissements canadiens à l'étranger. Il a cependant donné l'assurance que le Canada ne signerait pas l'accord à moins qu'il ne soit « entièrement compatible avec les principales valeurs canadiennes » et « les intérêts fondamentaux du Canada ». François Normand, « Le Canada minimise la portée, les États-Unis tergiversent », *Le Devoir*, 14 février 1998.
18. François Normand, « L'AMI, prise trois », *Le Devoir*, 26 et 27 septembre 1998, p. B1.

## Le Cycle du millénaire de l'OMC : un projet qui vise à achever le processus de mondialisation économique

L'échec de l'AMI à l'automne 1998, dû principalement au retrait de la France des négociations, n'a pas pour autant mis fin aux ambitions de ses promoteurs qui ont fait de la troisième conférence ministérielle des 135 pays membres de l'OMC l'amorce d'un nouveau cycle de négociations commerciales, le Cycle du millénaire, dans le but de poursuivre le programme de libéralisation des économies et de réduction des entraves à la circulation des biens et services. À l'ordre du jour initial de cette conférence, tenue à Seattle en décembre 1999, était inscrite la révision des accords de Marrakech de 1994 portant sur l'agriculture, les services et la propriété industrielle. S'y est ajoutée, malgré l'absence d'un ordre du jour formel, une liste impressionnante de sujets comprenant l'investissement, les marchés publics, la concurrence et les contrôles de marchandise. Dans l'ensemble, le gouvernement canadien a soutenu l'initiative de l'OMC en faveur du Cycle du millénaire<sup>19</sup>. Quant au gouvernement québécois, il a donné son appui à la position canadienne<sup>20</sup>.

L'importance du Cycle du millénaire tient, semble-t-il, à cinq principaux facteurs. Premièrement, les négociations concernaient directement plus de 70 % des pays de la planète, c'est-à-dire les pays membres de l'OMC<sup>21</sup>. Deuxièmement, les promoteurs de ces négociations (principalement les États-Unis, l'Union Européenne, le Canada et le Japon) proposaient initialement quelque 160 secteurs et sous-secteurs d'activité pouvant faire l'objet de discussion, incluant la santé humaine et animale, l'éducation, le commerce de l'eau, l'art et la culture, l'agriculture, les services de communication, le tourisme et les voyages, l'édition, l'imprimerie et la publicité, l'architecture, la décoration, la recherche-développement<sup>22</sup>. Ce qui fait dire à Susan George, présidente de l'*Observatoire de la mondialisation*, que ce

---

19. De façon générale, le Canada préfère ne rien exclure d'emblée des négociations, même s'il dit à la fois vouloir ne prendre aucun engagement commercial touchant la santé, l'éducation et l'environnement. Voir à ce sujet: Manon Cornellier, « OMC: Pettigrew sème la confusion », *Le Devoir*, 16 novembre 1999, p. A1.

20. Robert Dutrisac, « Québec appuie la position canadienne », *Le Devoir*, 18 novembre 1999, p. B2.

21. Depuis la création de l'OMC en 1995, pour succéder au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) au terme du Cycle de l'Uruguay, le nombre des pays membres est passé de 76 à 135. Trente et un autres pays ont déposé leur candidature pour y accéder, dont l'Arabie Saoudite, la Russie et la Chine.

22. Voir à ce sujet le site de la 3<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'OMC à l'adresse internet suivante: [http://heva.wto-ministerial.org/mindex\\_f.htm](http://heva.wto-ministerial.org/mindex_f.htm)



sont quasiment toutes les activités humaines qui tombaient « sous la férule des règles de l'OMC<sup>23</sup> ». Troisièmement, de nombreux observateurs ont vite perçu à travers le projet de l'OMC la résurgence de l'AMI, lequel venait tout juste de donner lieu à une vaste mobilisation d'individus et de groupes opposés à son adoption. Quatrièmement, l'OMC s'était donné un échéancier serré de trois ans afin de mener à terme l'initiative de libéralisation. Cinquièmement, l'OMC fit le pari de négociations en apparence moins feutrées que celles autour de l'AMI en invitant d'avance ONG et médias à ce qui devait marquer le lancement du Cycle du millénaire, à savoir la conférence de Seattle dont l'organisation fut en partie financée par *Boeing* et *Microsoft*.

Comme dans le cas de l'AMI, cette conférence donna lieu à plusieurs manifestations et campagnes de sensibilisation à travers le monde, principalement dans la ville hôte américaine, Seattle, mais aussi ailleurs, en Angleterre, en France, en Inde, en République tchèque, au Brésil, au Mexique, en Italie, en Allemagne, en Suisse, en Belgique, en Norvège et au Canada<sup>24</sup>. Plus de 800 ONG de quelque 70 pays, dont le tiers venant des États-Unis, s'étaient donné rendez-vous à Seattle, la plupart dans le but de marquer publiquement leur opposition au projet de l'OMC. Les représentants de ces organisations de défense de l'environnement, des travailleurs, des consommateurs, des droits de la personne, des peuples indigènes, des pays du Tiers-Monde et des citoyens en général ont notamment pris part à un contre-sommet organisé la veille de l'ouverture de la conférence. Aussi, une pétition lancée par l'organisation internationale *Friends of*

23. Susan George, « À l'OMC, trois ans pour achever la mondialisation », *Le Monde diplomatique*, juillet 1999, p. 8-9.

24. Au Québec, une coalition d'organismes et d'associations (le *Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC)*, *Opération SalAMI*, *Eau-Secours*, *ATTAC-Québec* et *l'Association des étudiantEs aux études avancées en sociologie* de l'UQAM) a tenu à Montréal une semaine de sensibilisation à la mondialisation et à ses enjeux (économie, eau, femmes, aliments transgéniques, citoyenneté, etc.). À Québec, une coalition contre l'OMC, formée par des groupes sociaux et associations étudiantes, dont *Alternatives*, les *AmiEs de la Terre*, la *Coalition orange* et le *Collectif masculin contre le sexisme*, a organisé une manifestation réunissant entre 200 et 300 personnes. Ailleurs au Canada, d'autres manifestations ont eu lieu dans les grandes villes, dont Toronto et Vancouver. L'initiative la plus originale a été *The Cross-Canada WTO Caravan*, appuyée par le *Syndicat canadien des travailleurs et travailleuses des postes*, la *Fédération étudiante canadienne*, le *Syndicat de la Fonction publique canadienne*, la *Sierra Youth Coalition*, les *Travailleurs canadiens de l'automobile* et le *Conseil des Canadiens*. Pendant 22 jours, à bord de cette caravane, un petit groupe de militants a parcouru la route reliant Toronto-Vancouver-Seattle en s'arrêtant dans une vingtaine de villes pour sensibiliser la population aux enjeux de la conférence de Seattle.

*the Earth (Les Amis de la Terre)* a recueilli quelque 1500 signatures d'organisations provenant de 89 pays. Elle exigeait un moratoire sur toutes les négociations qui augmentent la portée et le pouvoir de l'OMC<sup>25</sup>. Les représentants des ONG qui étaient présentes à Seattle ont enfin participé aux manifestations publiques organisées dans les rues, manifestations qui ont perturbé l'ordre du jour de la conférence, paralysé le centre de la ville, entraîné la mise en place de mesures policières extrêmement sévères (à la suite du décret de l'état d'urgence et d'un couvre-feu pour la durée de la conférence) et contribué à l'échec des négociations<sup>26</sup>.

### **Une mobilisation internationale contre l'AMI et le Cycle du millénaire**

Les éléments qui précèdent amènent à s'interroger sur l'importance de la mobilisation contre l'AMI et le Cycle du millénaire. Plusieurs observateurs se sont dits surpris par son ampleur. Par exemple, la députée européenne Catherine Lalumière affirme dans son rapport sur l'AMI qu'aucun accord économique n'avait encore suscité à ce jour autant de réprobation : « Plus que tout autre accord international à vocation économique, l'AMI a suscité des objections et des tensions au sein de la société civile. La contestation a surpris par son ampleur, sa vigueur et la rapidité avec laquelle elle est apparue et s'est développée<sup>27</sup> ». Cette mobilisation allait marquer d'ailleurs

---

25. Pour consulter la pétition: [http://www.antenna.nl/foei/commonddata/index\\_campaigns.html](http://www.antenna.nl/foei/commonddata/index_campaigns.html)

26. L'échec retentissant de la conférence de Seattle est attribué à de multiples facteurs que les éditorialistes, les participants à la conférence, les spécialistes et autres observateurs ont tenté d'identifier. Nous pouvons dégager au moins quatre grandes causes : la démesure des ambitions de l'OMC et son manque de leadership et de transparence ; l'inflexibilité de la position de certains gouvernements durant les négociations, en particulier celle des États-Unis dont l'administration avait pris le risque d'organiser la conférence en pleine année électorale ; la déception et la dissidence manifestée par plusieurs pays en développement, notamment les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ce qui a conduit à un conflit entre pays riches et pays pauvres ; et l'éveil d'une certaine « société civile » internationale représentée dans les rues de Seattle. Pour plusieurs observateurs, cette dernière cause semble avoir été particulièrement déterminante dans l'issue des pourparlers. Une intéressante synthèse des réactions à la suite de l'échec de Seattle est proposée dans BRIDGES, un hebdomadaire genevois sur le commerce, publié par l'International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD) : *BRIDGES*, Weekly Trade News Digest, vol. 3, n° 48, 15 décembre 1999.

27. Catherine Lalumière, *Rapport sur...*, *op. cit.*

un point tournant dans les négociations économiques internationales puisqu'elle allait donner lieu à l'émergence d'un front commun généralisé. « Pour la première fois, on assiste à l'émergence d'une "société civile mondiale", représentée par des organisations non gouvernementales, qui sont souvent implantées dans plusieurs États et communiquent au-delà des frontières. Cette évolution est sans doute irréversible », écrit Catherine Lalumière.

De fait, cette évolution a de nouveau été remarquée à l'occasion de la mobilisation contre le Cycle du millénaire. Même si elle avait été prévue, planifiée et publicisée longtemps d'avance, cette mobilisation en a dérouter un grand nombre, par son intensité, que ce soit les organisateurs, les forces policières, les observateurs ou les participants à la conférence. Tom Hayden, sénateur de l'État de Californie, figure radicale des années 1960, s'est dit agréablement surpris des événements auxquels il a pris part : « Je n'aurais jamais cru que le temps viendrait de l'émergence d'une nouvelle génération de militants<sup>28</sup> ». Le maire de Seattle a comparé ces manifestations à celles des années 1960 et 1970 contre la guerre du Vietnam et pour les droits civils<sup>29</sup>. Une journaliste de l'Associated Press décrit le principal impact de tout cela : « Jusqu'ici marginalisés, les anti-OMC représentent désormais une force sur laquelle il faudra compter, "des millions de personnes qui posent maintenant des questions", comme l'a concédé le président américain Bill Clinton<sup>30</sup>. Le président des États-Unis, en effet, a reconnu que de plus en plus de gens demandaient à être entendus et qu'il fallait les écouter : « Nous devrions ouvrir le processus à tous ces gens qui manifestent dehors », a-t-il lancé aux autres membres de l'OMC<sup>31</sup>.

Alors que les partisans inconditionnels de la libéralisation des économies et du commerce se montrent déçus et inquiets après l'échec de la conférence de Seattle<sup>32</sup>, les opposants savourent quant à

28. Cité dans une dépêche de l'agence Associated Press du samedi 4 décembre 1999, intitulée « Les anti-OMC jubilent après l'échec du sommet de Seattle ». Voir aussi le commentaire du sénateur Hayden publié sous le titre « The Battle in Seattle », dans le *Washington Post*, 5 décembre 1999, p. B1.

29. Paul Schell, cité par David Foster dans une dépêche de l'agence Associated Press, « OMC : les États-Unis redécouvrent les manifestations violentes », 1<sup>er</sup> décembre 1999.

30. Clare Nullis, « La mondialisation continue, mais l'OMC doit déjà être réformée », *Le Devoir*, 7 décembre 1999, p. B2.

31. Manon Cornellier, « OMC : tumulte à Seattle », *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> décembre 1999, p. A1.

32. La revue britannique *The Economist*, par exemple, s'interroge à savoir si la situation ne conduit pas à un dangereux transfert de pouvoir à des groupes d'intérêts non élus. Ce qui est certain, écrit-on, est qu'un nouveau genre d'acteur réclame, haut et fort, un siège à la table. *The Economist*, « Citizens groups: The non-governmental order. Will NGOs democratise, or merely disrupt, global governance ? », 11-17 décembre 1999.

eux leur victoire. «L’histoire s’est écrite à Seattle», affirme Lori Wallach. «La force prétendument inévitable de la globalisation a rencontré l’objet immuable qu’est la démocratie du peuple<sup>33</sup>». Ignacio Ramonet écrit, pour sa part, dans un éditorial du *Monde diplomatique* au titre évocateur : «Une lueur s’est levée à Seattle, alors que s’éteignait le siècle. Trop souvent dépossédés de leur parole, des citoyens y ont dit avec force : “Assez!”»<sup>34</sup>. À son tour, Edgar Morin affirme qu’un nouveau mouvement social est né : «Il s’est constitué de façon quasi spontanée, à partir d’associations, d’ONG, d’expériences locales, une internationale civile hors des partis politiques (...) les prises de conscience fragmentaires se sont rassemblées à Seattle et se sont mondialisées<sup>35</sup>». Si le diagnostic est exact, comme il est permis de le penser, la question à poser est celle-ci : À quoi reconnaît-on ce mouvement social ?

## LES MOUVEMENTS SOCIAUX CONTEMPORAINS

Toute action collective ne correspond pas nécessairement à un mouvement social. On associe traditionnellement à cette notion les luttes ouvrières, les manifestations étudiantes de mai 1968, le combat autour de Martin Luther King, les revendications féministes et écologistes. Les revendications partisans et les luttes menées par des groupes d’intérêt n’en font pas partie. À la suite d’Alain Touraine, nous définissons les mouvements sociaux comme un type particulier d’action par lequel «une catégorie d’acteurs entre en conflit avec un adversaire pour la gestion des principaux moyens d’action de la société sur elle-même<sup>36</sup>». Sous cet angle, ils s’inscrivent directement dans le champ du politique, comme le suggère Claus Offe dans son analyse des mouvements sociaux contemporains<sup>37</sup>.

Les mouvements contemporains se démarquent d’ailleurs des mouvements «anciens», symbolisés par le mouvement ouvrier et le syndicalisme. Sans parler de rupture, on observe une transition

---

33. Traduction libre. Lori Wallach est initialement citée par John Burgess et Steven Pearlstein dans « WTO Ends Conference Well Short of Goals », *Washington Post*, 4 décembre 1999, p. A1.

34. Ignacio Ramonet, « L’aurore », *op. cit.*

35. Edgar Morin, « Le XXI<sup>e</sup> siècle... », *op. cit.*

36. Alain Touraine, *Pourrons-nous vivre ensemble? Égaux et différents*, Paris, Fayard, 1997, p. 132.

37. Claus Offe, « Challenging the boundaries of institutional politics : social movements since the 1960s », dans Charles S. Maier, (dir.), *Changing boundaries of the political, Essays on the evolving balance between the state and society, public and private in Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, p. 63-105.

graduelle des formes d'actions collectives, concertées, ce que les études réalisées par Zsuzsa Hegedus sur les mobilisations pour la paix ont pertinemment fait ressortir<sup>38</sup>. Par rapport à ceux qui les ont précédés, indique-t-elle, les mouvements contemporains prennent entre autres une dimension beaucoup plus globale (en ne se limitant pas aux pays industrialisés), insistent sur le caractère international de l'enjeu (en cherchant souvent à outrepasser le cadre traditionnel de l'État-nation), cherchent à s'affranchir des stratégies partisans (en ignorant largement les structures et procédures politiques traditionnelles), prennent une distance vis-à-vis des intérêts immédiats et personnels (comme la situation matérielle) et favorisent des actions non violentes, pragmatiques et planifiées (par exemple la désobéissance civile). Ce sont autant d'aspects qui correspondent à la mobilisation contre l'AMI et le Cycle du millénaire, comme nous le verrons plus loin.

Toutefois, l'analyse des mouvements contemporains demeure l'objet de nombreux débats. En témoignent les multiples approches développées par la sociologie depuis les trente dernières années. Certains chercheurs en ont même conclu qu'il était impossible d'y percevoir une quelconque unité, tellement les points de vue sont nombreux. Conscient de ce fait, nous croyons que de grandes tendances ressortent malgré tout à l'analyse. Dans l'esprit des observations faites à ce sujet par Érik Neveu, nous mettons ici l'accent sur quatre principales caractéristiques des mouvements contemporains<sup>39</sup>.

### **Les caractéristiques fondamentales des mouvements contemporains**

Première caractéristique, les formes d'organisation se modifient. Contrairement aux organisations partisans ou syndicales, les mouvements sociaux contemporains tendent généralement à se doter de structures non hiérarchiques, décentralisées, destinées à encourager les initiatives venant de la base militante. Par ailleurs, ces mouvements sont composés d'une diversité d'acteurs sociaux qui, ayant établi des réseaux de solidarités entre eux, mettent de l'avant un discours d'expertise et des actions non violentes pour défendre la cause qui les rassemble. Les formes d'organisation semblent liées aux valeurs défendues par les acteurs (liberté d'action et d'opinion, parti-

---

38. Zsuzsa Hegedus, « Social Movements and Social Change in Self-Creative Society: New Civil Initiatives in the International Arena », *International Sociology*, vol. 4, n° 1, mars 1989, p. 19-36.

39. Érik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, *La Découverte*, 1996.

icipation à la décision, auto-réalisation, etc.), valeurs qui se traduisent entre autres, à l'intérieur des mouvements, par une individualisation des pratiques.

D'où le constat d'Alberto Melucci : « Il s'agit d'une structure cachée ou, plus correctement, d'une structure latente ; les cellules individuelles opèrent de leur propre chef, indépendamment du reste du mouvement, bien qu'elles maintiennent des liens avec lui à travers la circulation d'informations et de personnes. Ces liens deviennent explicites durant les périodes transitoires de mobilisation collective face à des enjeux qui poussent le réseau latent à la surface<sup>40</sup> ». Ainsi le mouvement social préexiste à la mobilisation, même s'il n'est pas institutionnalisé. Avant qu'il ne soit visible, agissent des réseaux de solidarités déjà établis, qui transcendent les regroupements formels. La capacité de détecter cette structure latente constitue un apport majeur des travaux de A. Melucci à la compréhension des mouvements contemporains. Ces mouvements sont parfois si diffus que leur existence devient difficile à détecter.

Deuxième caractéristique, les mouvements sociaux contemporains entretiennent avec le politique un rapport complexe. La plupart d'entre eux considèrent le politique comme un acteur ayant l'obligation d'intervenir dans les situations jugées inacceptables. Charles Tilly observe d'ailleurs une tendance historique à la politisation des mouvements sociaux<sup>41</sup>. Paradoxalement, la plupart des mouvements contemporains adressent leur message au delà des frontières nationales, insistent sur le caractère international de l'enjeu et favorisent des actions qui prennent une expansion supranationale. Tout en donnant à leur cause une dimension profondément politique, les mouvements se distancient du cadre politique traditionnel et se refusent la conquête du pouvoir d'État<sup>42</sup>.

Ce rapport complexe entre les mouvements sociaux et le politique peut trouver son explication dans la difficulté qu'éprouvent les acteurs sociaux à identifier le responsable, l'adversaire. Pour A. Touraine, la difficulté d'identifier l'adversaire s'explique par l'impression d'opacité et d'illisibilité des phénomènes que suscitent, dans un contexte de mondialisation, le déplacement et l'effacement graduels des lieux de pouvoir. Sans aller jusqu'à affirmer qu'il n'y a plus d'ordre social et plus de centre de pouvoir, il est d'avis que tous les repères sont désormais flous. Face à cette situation, les mouvements s'en prennent généralement à l'État et aux autorités politiques,

40. Traduction libre. Alberto Melucci, *Challenging Codes. Collective Action in the Information Age*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 115.

41. Discuté dans Érik Neveu, *Sociologie des...*, op. cit., p. 14.

42. Alberto Melucci, *Challenging Codes...*, op. cit., p. 102 ; et Érik Neveu, *Sociologie des...*, op. cit., p. 67.

perçus comme les responsables du mode de développement actuel du marché<sup>43</sup> et peut-être, surtout, comme le seul « guichet » accessible<sup>44</sup>.

Troisième caractéristique, la dimension identitaire apparaît comme une donnée incontournable dans l'étude des mouvements sociaux contemporains. Rappelons que l'identité fait référence non seulement à la race, au peuple, à la classe, au genre, à l'orientation sexuelle et à la langue, mais aussi à l'idée de conscience sociale de l'acteur. Bien que le sens et les fonctions attribués à ce concept dans les courants d'analyse ne soient pas homogènes<sup>45</sup>, on ne parle généralement pas d'une identité strictement ontologique (de nature ou d'essence). On évoque plutôt une identité culturelle, vivante, socialement construite. Certains s'intéressent, par exemple, à l'identité citoyenne<sup>46</sup> qui prendrait forme, entre autres, par rapport à une ville, à une région, à un pays ou à l'humanité toute entière.

Pour A. Melucci, l'identité résulte de la tension entre un processus d'apprentissage et un processus d'imposition autoritaire d'une identité ; de même, face aux pouvoirs autoritaires, l'identité peut être « une cause de résistance, de volonté d'auto-affirmation<sup>47</sup> ». Poussant plus loin la réflexion, A. Touraine fait de cette tension, qui s'exerce dans le processus identitaire, le facteur d'émergence des actions collectives. Pour lui, la mobilisation découle de la tension entre la recherche de liberté du Sujet et la recherche d'efficacité du système. Sans entrer dans une analyse détaillée de la notion de « Sujet » que propose le sociologue, une notion qui est l'objet de discordes parmi les universitaires, insistons sur le rapport qu'il établit entre cet acteur et le conflit social.

Selon A. Touraine : « Il existe dans notre société postindustrielle, programmée, informationnelle ou de quelque nom qu'on l'appelle, un conflit central, et plus précisément un acteur central luttant pour un enjeu d'importance centrale (...) Le conflit central de notre société est, selon mon analyse, celui que mène un Sujet en lutte, d'un côté contre le triomphe du marché et des techniques et, de l'autre, contre des pouvoirs communautaires autoritaires<sup>48</sup> ». Triomphe du marché et

---

43. Alain Touraine, *Pourrons-nous...*, *op. cit.*, p. 137.

44. Érik Neveu, *Sociologie des...*, *op. cit.*, p. 17.

45. Louis Maheu, « Les nouveaux mouvements sociaux entre les voies de l'identité et les jeux du politique », dans Louis Maheu et Arnaud Sales, *La recomposition du politique*, Paris/Montréal, L'Harmattan/Les presses de l'Université de Montréal, 1991, p. 163-191.

46. Notamment Will Kymlicka et Wayne J. Norman, « Return of the Citizen », *Ethics*, n° 104, 1994, p. 352-381; Jürgen Habermas, « Struggles of Recognition in the Democratic Constitutional State », dans Charles Taylor *et al.*, *Multiculturalism, Examining the Politics of Recognition*, Princeton (NJ), Princeton University Press, 1994, p. 107-148.

47. Louis Maheu, « Les nouveaux... », *op. cit.*, p. 179.

48. Alain Touraine, *Pourrons-nous...*, *op. cit.*, p. 117.

des techniques d'une part, pouvoirs communautaires d'autre part, voilà énumérées les forces qui brimeraient tout acteur individuel dans sa quête d'autonomie, dans son désir d'affirmer sa propre identité. C'est lorsqu'il se sentirait bousculé et verrait sa personnalité individuelle menacée que le conflit éclaterait.

La quatrième et dernière caractéristique est en partie liée à la précédente. Alors que les mouvements antérieurs portaient sur des considérations plus directement « matérielles », c'est-à-dire concrètes, comme la redistribution des richesses et l'accès aux lieux de décision, ceux d'aujourd'hui mettent surtout l'accent sur la résistance à tout contrôle social excessif ou, formulé de façon positive, sur la valorisation de l'autonomie. Ceux et celles qui prennent part au mouvement peuvent ne pas être totalement détachés des préoccupations matérielles, mais ils mettent l'affirmation des modes de vie et des identités au premier plan<sup>49</sup>. On assiste donc à un déplacement du pôle de revendications, ce dont témoigne depuis déjà un certain temps le combat des femmes, des homosexuels et des lesbiennes.

En situant leurs revendications sur le plan de l'autonomie et de la résistance au contrôle social, les mouvements contemporains font porter le débat autour de la société civile, ce que Touraine définit comme « le lieu des actions collectives menées pour la libération des acteurs sociaux et contre le fonctionnement de l'économie dominée par le profit et la volonté politique de domination<sup>50</sup> ». Leur réel combat semble donc être la lutte pour la construction d'espaces privés, pour une véritable société civile. Des analystes, par exemple Claus Offe<sup>51</sup>, affirment qu'il n'existe pas de société civile dans le monde contemporain, tellement l'espace privé est envahi. Aucun espace ne serait indépendant des interventions et du contrôle croissant des pouvoirs publics. C'est autour de cet espace d'autonomie à défendre ou à créer que la lutte des mouvements sociaux contemporains aurait lieu.

Ce constat est partagé par différents analystes. Z. Hegedus attribue l'émergence des mouvements contemporains à l'incapacité des acteurs individuels et collectifs à contrôler leur propre destinée et à choisir leur propre futur, c'est-à-dire à la tension entre identité-singularité *versus* globalisation<sup>52</sup>. Pour sa part, A. Melucci affirme que les appareils de régulation qui exigent identification et consensus dans les sociétés complexes exercent un contrôle croissant sur les routines des acteurs sociaux, ce qui nuit à leur quête d'individualisation<sup>53</sup>.

49. C'est en partie la thèse défendue par Ronald Inglehart dès 1977, comme l'indique É. Neveu dans *Sociologie des...*, *op. cit.*, p. 14.

50. Alain Touraine, *Pourrons-nous...*, *op. cit.*, p. 126.

51. Claus Offe, « Challenging the... », *op. cit.*

52. Zsuzsa Hegedus, « Social Movements... », *op. cit.*

53. Alberto Melucci, *Challenging Codes...*, *op. cit.*



L'enjeu, selon lui, est donc cette tension entre la volonté de différenciation et le pouvoir d'intégration.

Les revendications des mouvements sociaux contemporains sont pourtant variées, puisqu'elles portent entre autres sur les genres, les cultures, la nation, la nature humaine, l'environnement, la santé, la naissance, le travail, l'alimentation et la mort. Malgré cette apparente hétérogénéité, elles expriment toutes un même malaise, évoqué précédemment, soit l'incapacité d'avoir une action autonome face à des forces extérieures. C'est ce qu'affirme A. Melucci :

Il y a des logiques de domination dans nos sociétés et il y a ces multiples constructions de sens que les acteurs fabriquent eux-mêmes grâce aux ressources dont ils disposent. Les mouvements sociaux naissent précisément au point de jonction entre ces multiples constructions de sens et la logique de domination, au moment où la construction autonome des individus et des groupes est effectivement interrompue ou réprimée par des politiques qui interviennent dans les processus quotidiens<sup>54</sup>.

Par conséquent, il importe de situer la mondialisation économique par rapport à ce conflit central. Les deux sont intrinsèquement liés selon l'analyse qu'en fait A. Touraine. Pour approfondir ce rapport entre mondialisation économique et mouvement social, une double démarche analytique est maintenant entreprise : d'abord, nous étudions la mobilisation à la lumière des grandes caractéristiques, notamment organisationnelles, qui viennent d'être attribuées aux mouvements sociaux contemporains ; puis, nous tentons de comprendre le conflit central qui explique cette forte mobilisation en portant attention aux discours des opposants.

## **LA MOBILISATION CONTRE L'AMI ET LE CYCLE DU MILLÉNAIRE EN TANT QUE MOUVEMENT SOCIAL**

Un certain nombre de caractéristiques de la mobilisation contre l'AMI et le Cycle du millénaire permettent de confirmer son inscription dans une mouvance plus large, celle d'un mouvement social au sens sociologique du terme. Certes, les deux événements étudiés renvoient à des luttes originales, mais il est possible de faire ressortir les aspects qu'ils ont en commun. Quatre aspects de la mobilisation retiennent en particulier notre attention : l'internationalisation de la lutte, la mouvance des réseaux de solidarités,

---

54. Alberto Melucci, « Individualisation et globalisation », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 24, 1995, p. 185-207.

l'affinement des stratégies d'organisation et de lutte et le perfectionnement du discours.

### **L'internationalisation de la lutte**

Tant l'AMI que le Cycle du millénaire ont donné lieu à une mobilisation internationale, somme des multiples actions collectives à s'être déployées au niveau local, national ou supranational. Dans les deux cas, les luttes ont pris forme simultanément dans plusieurs pays et se sont manifestées dans des milieux très variés, allant du communautaire au politique en passant par le syndical. Non seulement y a-t-il présence du mouvement dans plusieurs pays et plusieurs milieux, mais les actions sont menées de façon plus ou moins concertée et simultanée à l'échelle du globe, principalement dans les pays riches mais aussi dans un certain nombre de pays dits en développement. On ne peut parler encore de mondialisation complète de la lutte, mais la tendance va vers une diffusion de plus en plus grande de celle-ci. Sur ce premier aspect, la mobilisation ressemble donc aux nouveaux mouvements sociaux étudiés par Z. Hegedus<sup>55</sup>.

Il faut souligner l'entrée en scène d'acteurs qui étaient beaucoup plus discrets dans les débats antérieurs concernant les négociations commerciales : les ONG, que certains voient comme l'actuel symbole de la société civile internationale qui serait en émergence. Les ONG ont été des figures dominantes dans l'opposition contre l'AMI et le Cycle du millénaire, bien que l'on note aussi l'implication directe d'organisations militantes plus traditionnelles, telles que les syndicats, les associations étudiantes et les regroupements de femmes. L'un des avantages significatifs pour certaines ONG est d'être présentes dans plus d'un pays ; tel est le cas de *Greenpeace*, de *Friends of the Earth* (Les AmiEs de la Terre) et d'*ATTAC* (Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens). Cette situation semble leur permettre de mener ou d'encourager plus facilement des actions locales en synchronie avec des luttes engagées ailleurs. Par exemple, les représentants d'*ATTAC* ont notamment été actifs en France (manifestations contre l'OMC organisées dans près de 80 villes), au Québec (semaine de sensibilisation à Montréal et manifestation à Québec), dans le reste du Canada (*The Cross-Canada WTO Caravane*) et directement dans les rues de Seattle.

La dispersion et la multiplication des lieux d'ancrage de la lutte augmentent considérablement la portée et la puissance du message livré contre les promoteurs de l'AMI et du Cycle du Millénaire. La portée et la puissance de ce message, qui traduisent le point de vue

---

55. Zsuzsa Hegedus, « Social Movements... », *op. cit.*

d'une possible société civile émergente, viennent limiter le déséquilibre créé par l'arrivée en scène d'organisations internationales aussi puissantes et hors de portée des individus et groupes de citoyens que le sont l'OMC et l'OCDE. Cela n'est d'ailleurs pas sans complexifier le rapport au politique que tissent les opposants. Ceux-ci visent plusieurs cibles à travers leurs actions, et non seulement leurs gouvernements régionaux et nationaux. D'ailleurs, ils ignorent largement les structures et les procédures politiques traditionnelles, ce qui témoigne entre autres de leur détachement vis-à-vis des stratégies partisans. Le fait est que le premier acteur reconnu comme adversaire est une organisation internationale dont les dirigeants ne sont aucunement redevables aux citoyens. Malgré tout, les gouvernements sont directement interpellés par la lutte engagée, et ce, au même titre que l'organisation internationale dont ils sont membres. Ils sont d'ailleurs souvent amenés à se positionner face au débat porté au niveau international par les opposants, comme on l'a vu avec l'AMI et le Cycle du millénaire.

### **La mouvance des réseaux de solidarités**

La lutte contre l'AMI et le Cycle du millénaire a mobilisé, comme nous l'avons souligné plus tôt, des acteurs diversifiés appartenant à des milieux hétérogènes. Cette lutte a permis d'observer une véritable mouvance des réseaux de solidarités entre groupes et individus. De sorte qu'elle semble bel et bien faire partie de ce que l'on désigne comme les nouvelles formes d'action collective, les mouvements sociaux contemporains.

Cette mouvance se traduit premièrement par la fluidité des liens établis, par le caractère plus ou moins palpable, solide et permanent de regroupements d'individus et de groupes qui mènent la lutte. L'illustration la plus frappante a été donnée dans les rues de Seattle où quelque 15 000 membres du principal syndicat américain (AFL-CIO) ont accepté de lutter à côté de milliers d'environnementalistes malgré le traditionnel conflit qui les oppose aux États-Unis. Ils ont momentanément tissé entre eux une relation dont la force paraît surtout résider dans le combat à mener. Ainsi, la mobilisation de Seattle témoigne d'une identification au conflit qui dépasse ce type de clivage<sup>56</sup>.

---

56. L'hétérogénéité des participants à la lutte de Seattle est illustrée dans cette description imagée et contrastée de la manifestation du 30 novembre 1999, faite par le *Seattle Weekly* : « Over the streets at 7 am sharp in numbers no one had dared dream of : the ubiquitous sea turtles, the anarchists with black bandannas pulled over their faces, Earth First! treesitters with their arms locked inside canisters of concrete, dreadlocked dancers gyrating wildly, and earnest young college students (...) Meanwhile, a crowd drawing more heavily from middle

De même, à l'occasion de l'Opération SalAMI à Montréal, ce sont des étudiants, journalistes, professionnels, chômeurs, gens de milieux populaires et communautaires qui ont pris part à la manifestation de désobéissance civile. Parmi les étudiants, certains venaient de champs d'études que l'on associe moins à l'activisme, notamment l'ingénierie et les hautes études commerciales. Plusieurs des manifestants n'avaient jamais encore pris part à une telle forme d'action collective. Selon un des participants, ce mélange hybride d'acteurs s'explique par la nature des enjeux que soulève le processus inassouissable de libéralisation des économies :

L'AMI rejoint en soi tout le monde. (...) Par exemple, pour l'étudiant en administration, l'AMI représente la fin de la petite entreprise. Pour lui, ça n'a aucun sens. Pour moi, en sociologie, ce qui me déprime c'est que la discussion publique se déplace dans les sphères privées. Quelqu'un des sciences de l'environnement ne comprend pas comment on pourra réguler la problématique environnementale. En fait, tout le monde y trouve son compte. Tout le monde de la gauche se sent menacé<sup>57</sup>.

Dans ce contexte, l'une des difficultés des organisations militantes est de maintenir la cohésion et l'engagement du plus grand nombre. Derrière l'apparente cohésion d'un groupe comme SalAMI se cache, en fait, une structure fragile qui découle du degré d'engagement variable de ses membres, de la diversité des préoccupations de chacun (environnement, démocratie, survie de la petite entreprise, etc.) et des divergences d'opinion sur les stratégies à adopter. À ce sujet, deux tendances se dessinent nettement. La première, plus radicale, moins portée aux alliances stratégiques, regroupe principalement les associations militantes et les personnes qui ont une culture militante. La seconde, plus stratégique, plus portée au compromis, réunit davantage les acteurs individuels qui se sont joints spontanément au groupe. Si l'unité est claire quant il s'agit de s'opposer à la mondialisation économique, elle l'est donc moins quant aux enjeux et aux stratégies à privilégier.

La mouvance des réseaux de solidarité n'est pas uniquement le fait de l'hétérogénéité des acteurs, elle s'observe aussi à travers le déplacement de la lutte dans le temps et l'espace. La mobilisation

---

America assembled at Seattle Center's Memorial Stadium. They filled it to capacity and spilled out – yellow-jacketed Teamsters, baby blue-jacketed machinists, steelworkers in hard hat – they kept coming in numbers that surpassed organizers' most optimistic predictions ». *Seattle Weekly*, « The bottom gets on top », 2-8 décembre 1999.

57. Stéphane Thellen, participant à l'Opération SalAMI, rencontré en entrevue le mardi 10 novembre 1998, à Montréal.

contre l'AMI, par exemple, est à mettre en perspective avec d'autres oppositions qui l'ont précédée, et notamment, comme le suggèrent François Chesnais et ses collègues, dans le prolongement des négociations menées autour des accords du GATT, lesquelles ont attisé le mécontentement de plusieurs ONG :

Ces organisations avaient réfléchi sur la manière dont elles avaient été prises de court, en 1992-93, par l'importance des moyens politiques et matériels mis en œuvre par les pays du G7 au cours de la dernière phase des négociations commerciales de l'Uruguay Round (...) Elles s'en voulaient d'avoir été incapables d'empêcher le triomphe du principe de liberté totale des échanges commerciaux sur des exigences aussi importantes que le contrôle des manipulations génétiques ou la mise en œuvre des accords sur l'environnement du Sommet de la Terre à Rio<sup>58</sup>.

Cette mobilisation fait également suite à l'expérience acquise avec l'ALENA, accord qui suscita une vague d'opposition importante sur le continent nord-américain<sup>59</sup>. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard, indiquent à nouveau F. Chesnais et ses collègues, si la campagne contre l'AMI fut lancée par des ONG et des associations du Canada et des États-Unis : «elles se sont aguerries dans le combat contre l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA), au moment de sa négociation d'abord, mais aussi lorsque ses effets sociaux et environnementaux ont commencé à se faire sentir<sup>60</sup>». Voilà ce qui pourrait expliquer pourquoi la soudaine révélation de l'existence de l'AMI a soulevé une plus grande opposition que le traité de libre échange nord-américain<sup>61</sup>.

À un niveau plus local, le même phénomène de mouvance dans le temps et l'espace est observé avec l'Opération SalAMI. L'idée de cette action appartient à un groupe d'une demi-douzaine de militants associés pour plusieurs à Canevas (Collectif d'actions non violentes autonomes), une organisation qui s'est fixé pour objectif de sensibiliser et de former les citoyens à la désobéissance civile. Canevas est issu du «Plan G» qui est une des premières actions de désobéissance civile d'envergure organisée au Québec contre le néolibéralisme<sup>62</sup>.

58. François Chesnais (rédacteur) *et al.*, *Lumière sur l'A.M.I...*, *op. cit.*

59. Voir entre autres: Dorval Brunelle et Christian Deblock, « Les mouvements syndicaux et sociaux d'opposition à l'intégration économique par les marchés : de l'ALE à la ZLEA. Vers la constitution d'une Alliance sociale continentale », *Continentalisation (Cahier de recherche 99-1)*, Groupe de recherche sur l'intégration continentale, UQAM, janvier 1999.

60. François Chesnais (rédacteur) *et al.*, *Lumière sur l'A.M.I...*, *op. cit.*

61. Comme le soutient Lori Wallach dans « La déclaration... », *op. cit.*, p. 52.

62. En novembre 1997, près de 300 manifestants avaient empêché l'accès au plus important édifice de la fonction publique à Québec, le Complexe G, pour dénoncer l'application du programme néolibéral par le parti au pouvoir, le Parti québécois.

Cette action de désobéissance civile menée en 1997 avait pour sa part bénéficié de la « fébrilité » découlant de la mobilisation étudiante du début des années 1990 et de la mouvance contre la réforme de l'assurance chômage et des programmes sociaux du ministre canadien Lloyd Axworthy. Inquiets face à la signature possible de l'AMI, un comité des suites du « Plan G » fit de l'Opération SalAMI son projet d'action à court terme en inscrivant celui-ci dans le cadre plus général des journées d'action du réseau « Action mondiale des peuples contre le libre-échange » (*People's Global Action Against Free Trade*).

Un autre exemple est l'organisation de la lutte à Seattle. Le grand organisateur du contre-sommet de Seattle est Michael Dolan, directeur du *Global Trade Watch*, une composante de l'organisation américaine *Public Citizen* fondée par Ralph Nader pour défendre les droits des consommateurs. *Public Citizen* est dirigé par Lori Wallach, juriste américaine diplômée de Harvard et figure de proue de la lutte contre l'OMC. Michael Dolan, avocat de formation, est l'âme de *People for Fair Trade*, une coalition hétéroclite formée notamment de syndicalistes, d'écologistes, de groupes religieux et politiques qui s'opposent à la mondialisation économique<sup>63</sup>. L'engagement de M. Dolan vient d'un mouvement qui est né à Munich en 1992 à l'occasion du sommet du G7. Avec un groupe international d'activistes, il décida de consacrer ses efforts à lever le voile sur les secrets entourant les processus de négociation dans les projets d'accords commerciaux internationaux<sup>64</sup>. Dans cet élan, une quarantaine de cellules ont été fondées dans autant de pays. C'est autour de cette coalition et autour de *Public Citizen* que s'est en partie constituée la lutte de Seattle, à laquelle on donna le nom de *Citizens Trade Campaign*.

De nombreuses autres organisations agissaient également sur place, par exemple *Direct Action Network*, identifiée à la gauche radicale, qui regroupe des centaines de groupes et organisations anti-OMC. Aussi, *Ruckus Society* qui est un groupe d'activistes non-violent employant des méthodes originales telle l'escalade d'édifices. À ces organisations se sont jointes les centaines d'ONG qui sont arrivées de toute part pour manifester leur désaccord face au projet de l'OMC et les centaines d'autres groupes ou associations qui, à différents endroits sur la planète, ont pris part au débat en organisant des

63. « *People for Fair Trade*, la coalition de Mike Dolan, semble rassembler (presque) tout ce que les États-Unis – et le reste du monde – comptent d'ONG, d'associations, de syndicats, d'Églises, de groupes écologiques, de groupuscules révolutionnaires et de troupes artistiques ». Patrick Sabatier, « Mondialisation: l'Amérique dit non », *Libération*, 15 octobre 1999.

64. Robert G. Kaiser et John Burgess, « A Seattle Primer: How Not to Hold WTO Talks », *Washington Post*, 12 décembre 1999, p. A40.

conférences, des marches et des actes de désobéissance civile. L'ensemble forme un réservoir inépuisable de réseaux d'acteurs, qui donne lieu à des coalitions inhabituelles et à une multitude d'initiatives individuelles et collectives. L'activité et les interrelations entre les composantes de l'ensemble y sont extrêmement difficiles à retracer et à décrire. Mais pourtant le mouvement est bel et bien tangible. Voilà d'ailleurs, ainsi que nous l'avons indiqué précédemment, l'une des principales originalités des mouvements sociaux contemporains.

### **L'affinement des stratégies d'organisation et de lutte**

Malgré cet éclatement des formes, des composantes et des lieux de l'action collective, nous pouvons constater un affinement des stratégies d'organisation et de lutte, qui s'adaptent notamment aux nouvelles réalités vécues. Sur le plan organisationnel, d'abord, les groupes se refusent généralement à adopter des structures formelles, centralisées et hiérarchiques. L'organisation SalAMI, qui n'a pas de secrétariat, s'articule en principe autour de groupes d'affinités et de comités qui assurent la liaison entre ces divers groupes. Aucune décision n'y est votée; on procède plutôt par consensus sans qu'une limite de temps formelle vienne restreindre les discussions. Malgré les difficultés que cela pose, on cherche généralement à maintenir au sein du groupe une dynamique qui encourage les initiatives venant de la base militante. Quelques membres y exercent toutefois un leadership déterminant, assurent la continuité et veillent à la cohésion du groupe composé de membres d'origines et d'idéologies variées.

Sur le plan stratégique, ensuite, les luttes autour de l'AMI et du Cycle du millénaire démontrent l'existence d'une réelle planification des actions collectives. Par exemple, les premiers militants de l'Opération SalAMI ont publiquement annoncé leurs intentions environ un mois et demi avant la manifestation. Entre-temps, ils ont mis sur pied des spectacles-bénéfices pour financer leurs activités. Ils ont aussi distribué quelque 40 000 exemplaires d'un journal expliquant les enjeux de l'AMI et invitant à participer à une séance de formation à la désobéissance civile en vue de la manifestation contre cet accord.

Par ailleurs, les luttes observées démontrent l'existence d'un programme relativement précis, qui est principalement déterminé par celui des promoteurs de la mondialisation économique dont les grands rendez-vous sont suivis de près par les militants actifs. Sitôt la lutte de Seattle terminée, certains membres de SalAMI avaient les yeux tournés vers le prochain Sommet des Amériques prévu à Québec en 2001. Des activistes nord-américains préparaient une grande

mobilisation à Washington pour dénoncer, en avril 2000, ce qu'ils considèrent être le cœur politique et institutionnel du contrôle de l'économie globale, soit le Trésor américain, le Fonds monétaire mondial et la Banque mondiale. Des ONG internationales surveillaient la première conférence ministérielle sur les échanges commerciaux à avoir lieu en l'an 2000, soit la 10<sup>e</sup> Conférence sur le commerce et le développement des Nations Unies (UNCTAD X), tenue à Bangkok en février 2000.

On assiste d'ailleurs à un accroissement de la fréquence des contre-sommets, conférences parallèles qui offrent une vitrine aux groupes opposés à la libéralisation des économies. Tout en brisant l'apparence de consensus et tout en contribuant à la diffusion d'un discours alternatif à travers les médias, ces contre-sommets permettent, à l'occasion, de jeter les bases d'une organisation militante qui survit à l'événement, comme ce fut le cas avec *Halifax Initiative*, née lors de la Conférence du G8 à Halifax. Autre phénomène à souligner : la mise en place, dans le cadre de la conférence de Seattle, d'une impressionnante structure d'accueil pour les militants venus des quatre coins du monde, une structure chapeautée par les organisateurs du contre-sommet dans le but de faciliter l'hébergement, l'orientation et la planification du séjour des milliers de visiteurs. Reste à voir si pareille organisation n'est le fait que d'une conjoncture extraordinaire ou si, au contraire, elle sera mise en place ailleurs à l'occasion des prochaines réunions de même envergure.

Toujours du point de vue stratégique, les luttes contre l'AMI et le Cycle du millénaire attestent l'enracinement d'une culture de la manifestation non violente, inspirée notamment des mouvements pour la paix des années 1970 et 1980. L'une des techniques les plus significatives est la désobéissance civile (chaîne humaine, blocage de portes, *sit-in*). La désobéissance civile est définie par un des principaux organisateurs de l'Opération SalAMI<sup>65</sup> comme une action non-violente, planifiée, annoncée, qui vise à défier publiquement les autorités pour exprimer son refus face à une situation jugée inacceptable. Pour mener à terme ce type d'action, les organisateurs de Montréal comme ceux de Seattle ont d'abord offert des séances de formation à la désobéissance civile, aux premiers soins et aux droits des détenus. Ils ont ensuite planifié attentivement le déroulement de la manifestation en étudiant les lieux, en attribuant à chacun des rôles clairs, en élaborant une tactique précise de blocage des artères et des lieux, et en mettant sur pied un centre de commandement des «troupes», localisé dans un endroit stratégique et doté de moyens de communication adéquats.

---

65. Philippe Duhamel, membre fondateur de SalAMI, a été rencontré en entrevue le mardi 8 décembre 1998, à Montréal.



Les groupes et associations tirent de plus en plus avantage des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Les NTIC viennent s'ajouter aux autres ressources à leur disposition pour élargir les réseaux de solidarité et aux autres moyens d'action employés pour concrétiser la lutte. L'utilisation d'internet a été un facteur important dans la mobilisation contre l'AMI et contre le Cycle du millénaire. C'est d'abord la publication du texte de l'AMI sur ce réseau, au printemps 1997, qui explique l'éveil des organisations militantes et des associations à travers le monde. Puis, les échanges d'information par la voie du courrier électronique ont ensuite contribué au partage de l'expertise pour faciliter l'interprétation du texte, à l'élaboration d'un discours commun pour s'opposer à l'accord et, enfin, à l'organisation, à la planification et à la publicisation des actions collectives menées contre son adoption par l'OCDE<sup>66</sup>.

Quatre autres types d'usages d'internet révèlent assez bien l'importance stratégique des NTIC dans la mise en œuvre des stratégies militantes. Le premier renvoie à un militantisme plus concret que les usages précédents, à savoir l'utilisation des listes d'envoi pour diffuser et faire circuler des pétitions, comme celles de *Friends of the Earth* ou de *Public Citizen*. Le second usage est le recours au courrier électronique comme outil de perturbation des activités des pouvoirs publics. Pensons en particulier à ces « guérillas électroniques » que craignait le FBI américain lors de la conférence de Seattle. Le troisième usage est le recours à internet pour la promotion d'idées grâce à la mise en service de pages webs. À souligner : la prolifération de sites internet lors de la conférence de Seattle, dont certains ont été dénoncés par l'OMC parce qu'ils copiaient le mode de

---

66. Voir : Christian De Brie, « Comment l'AMI... », *op. cit.*. À noter que de plus en plus de recherches sont menées pour saisir l'apport d'internet aux diverses formes de militantisme. Par exemple, l'étude d'Éric George à partir du cas de l'organisation ATTAC : « L'utilisation des services de l'internet dans le développement d'un mouvement social, ATTAC », Communication présentée dans le cadre de la conférence « La citoyenneté à la croisée des chemins : une société de l'information pour qui ? », Université Western Ontario, London (Ontario), 21-24 octobre 1999. Aussi, l'étude d'Elizabeth Smythe et Peter J. Smith : « Globalization, Citizenship and Technology : The MAI Meets the Internet », Communication présentée dans le cadre de la conférence « La citoyenneté à la croisée des chemins... », *ibid.* Pour un questionnement critique sur le militantisme électronique, voir : Anne-Marie Gingras, *Médias et démocratie. Le grand malentendu*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1999. Un essai typologique des usages d'internet par les groupes de pression et les groupes communautaires est proposé par la chercheuse dans « Internet et démocratie : quels usages pour quelle politique ? », Communication présentée au Congrès de la société française des sciences de l'information et de la communication (SFSIC), Grenoble, 15 novembre 1996.

présentation du site de l'organisation, ce qui pouvait créer la confusion dans le public. Le quatrième usage est le recours à internet comme média alternatif, c'est-à-dire comme outil de diffusion d'informations indépendantes de celles produites par les médias de masse. Au moins deux sites de ce genre ont été actifs durant la conférence de Seattle, à savoir *The Direct Action Media Network (DAMN!)*<sup>67</sup> et *Independent Media Center (Indymedia)*<sup>68</sup>.

Sans épuiser la description des nombreux usages d'internet observés dans la lutte contre l'AMI et le Cycle du millénaire, ce qui précède montre bien les possibilités nouvelles qu'offrent les NTIC pour les citoyens et groupes militants. Il y a lieu de rappeler en même temps que les possibilités sont tout aussi grandes, sinon davantage, pour les organisations publiques contre lesquelles ils luttent, de sorte qu'il est difficile de mesurer les gains réalisés de part et d'autre. Seule une étude prudente, attentive aux rapports de force établis sur une période assez longue, permettra de mesurer l'impact des NTIC sur les mouvements sociaux contemporains. D'ailleurs, n'oublions pas que la lutte, pour le moment, reste surtout le fait d'actions sur le terrain, comme le montrent l'Opération SalAMI à Montréal et la manifestation du 30 novembre 1999 dans les rues de Seattle.

### **Le perfectionnement du discours**

La mobilisation contre l'AMI et le Cycle du millénaire a permis d'observer chez les groupes impliqués une capacité nouvelle à articuler un discours cohérent, informé et bien argumenté. « Sur un sujet pourtant très technique, les représentants de la société civile nous sont apparus parfaitement informés, et leurs critiques bien argumentées sur le plan juridique », écrit la députée C. Lalumière dans son rapport sur l'AMI<sup>69</sup>. Elle constate aussi que l'opposition va au-delà des revendications sectorielles ou techniques : « Comme dans toute négociation, des préoccupations se manifestent sur l'équilibre des concessions ou le traitement réservé à certaines activités (...) Mais la résonance du discours hostile à l'AMI témoigne d'une inquiétude plus large et plus fondamentale ». La députée note enfin que les organisations ont mis au point et diffusé « un argumentaire qui s'exprime désormais, en termes similaires, dans tous les pays de l'OCDE ». Le discours contre le Cycle du millénaire et l'OMC paraît ne pas échapper à cette tendance, bien qu'aucune étude n'ait encore été menée, à notre connaissance, sur cette question.

67. Voir à l'adresse : <http://damn.tao.ca/mission.htm>

68. Voir à l'adresse : <http://www.indymedia.org/moreabout.php3>

69. Catherine Lalumière, *Rapport sur...*, *op. cit.*

On est spontanément amené à chercher les causes de ce perfectionnement du discours des opposants. Une première explication semble être l'effort consenti par certaines ONG pour décoder et rendre accessible au plus grand nombre les enjeux et le contenu des traités commerciaux négociés. Une seconde explication semble être les nombreux échanges d'information que permettent à l'échelle internationale les nouveaux réseaux de communication. Mais au-delà, force est de constater que ce perfectionnement du discours témoigne d'une compréhension plus grande des enjeux de la mondialisation économique. C'est ce que nous souhaitons maintenant démontrer.

### LE CONFLIT AU CŒUR DE LA LUTTE CONTRE L'AMI ET LE CYCLE DU MILLÉNAIRE

L'analyse a consisté, jusqu'ici, à dégager un certain nombre de caractéristiques observables de la mobilisation contre l'AMI et le Cycle du millénaire. Elle a permis d'observer les nombreux rapprochements entre cette mobilisation et ce que les sociologues qualifient de mouvements sociaux contemporains. Un aspect n'a pas encore été abordé directement, c'est celui de la nature profonde de ce mouvement social, du conflit central au cœur de la lutte contre la mondialisation économique. Un texte entier pourrait être consacré au sujet, mais on se contentera ici de tracer quelques pistes de réflexion<sup>70</sup>.

Bien que plusieurs facteurs aient pu faciliter l'émergence du mouvement contre l'AMI et le Cycle du millénaire, l'ampleur de la mobilisation semble tenir fondamentalement à la nature même des projets négociés. Ces projets révèlent mieux que jamais les ambitions des promoteurs de la mondialisation économique et les menaces que le modèle néolibéral de transformation proposé fait peser sur l'autonomie et l'émancipation des individus, des groupes et des institutions démocratiques. C'est pourquoi ils se sont avérés être un facteur décisif de rapprochement entre groupes et individus de milieux hétérogènes. Une gauche plutôt désorganisée y a trouvé *la* cause contre laquelle elle pouvait s'unifier. Quelle est cette cause, quel est *le* conflit au cœur de la lutte contre l'AMI et le Cycle du millénaire ?

Pour répondre à cette question, il faut revenir sur un point abordé plus tôt. Nous avons noté que le conflit éclate lorsque l'acteur sent son autonomie menacée, lorsqu'il voit nier sa capacité d'action

---

70. Le lecteur pourra aussi se référer aux textes suivants de Marc Lemire : « Mondialisation économique et mouvements sociaux: une analyse de la lutte contre l'AMI », Communication présentée dans le cadre de la conférence « La citoyenneté à la croisée des chemins: une société de l'information pour qui ? », Université Western Ontario, London (Ontario), 22 octobre 1999; et « Une lutte contre "l'inhumain" », *Le Devoir*, 15 mars 1999, p. A7.

autonome face à des forces qui lui sont extérieures. Cette explication générale que développent à leur façon de nombreux spécialistes des mouvements sociaux fait du conflit la résultante de deux principales forces contradictoires. Pour A. Touraine, ces forces sont, d'une part, celles de l'économie, des techniques ou des pouvoirs communautaires qui cherchent à étendre leur domination et, d'autre part, celles d'un acteur individuel en quête d'autonomie, d'affirmation identitaire<sup>71</sup>. Par le fait même, ce sont deux conceptions du monde qui se rencontrent. L'une défend la réalisation des objectifs du système dominant sur la base de procédures plus ou moins rationnelles, l'autre défend la réalisation, l'émancipation de chaque acteur individuel à l'intérieur du système sur la base d'un allègement des contraintes extérieures exercées sur lui.

Vues sous cet angle, les luttes contre l'AMI et le Cycle du millénaire révèlent à quel point le processus de mondialisation économique dans sa forme néolibérale vient en contradiction avec la volonté des acteurs de se réaliser individuellement et collectivement. Aucune autre raison ne paraît pouvoir mieux expliquer pourquoi sont simultanément interpellés des individus et des groupes aussi disparates que les agriculteurs français, les *Teamsters* américains, les militants pour la survie des tortues marines, les organismes de défense des consommateurs contre les organismes génétiquement modifiés (OGM), les étudiants des hautes études commerciales, les anarchistes, les peuples indigènes de la planète, les ONG qui œuvrent dans les pays du Tiers-Monde et les organismes communautaires de Montréal. Pour A. Touraine, la mondialisation économique interpelle l'acteur au plus profond du processus identitaire, car elle cherche à imposer «l'idéologie de la globalisation, donc la disparition des acteurs sociaux et des cultures dans les flux de la production, de la consommation et de la communication de masse<sup>72</sup>». On peut déjà voir dans cette explication une interprétation qui va dans le sens du discours des opposants à l'AMI et au Cycle du millénaire.

François Chesnais et ses collègues notent que les premières critiques contre l'AMI formulées par les ONG ont porté sur la menace que l'accord faisait peser sur le quotidien des individus et des groupes :

Dès la première lecture, les ONG ont fait savoir que le texte contenait des dispositions qui paraissaient comporter de très graves dangers pour l'existence quotidienne du commun des mortels, aussi bien en tant que salarié ou chômeur, que comme consommateur ou comme citoyen soucieux simplement de défendre l'environnement, c'est-à-dire *in fine* la sauvegarde des conditions de production et reproduction de la vie sur cette

71. Alain Touraine, *Pourrons-nous...*, *op. cit.*

72. Alain Touraine, *Pourrons-nous...*, *op. cit.*, p. 141.

planète. Ces ONG ont précisé que les dangers potentiels de l'AMI étaient pratiquement aussi graves dans les pays riches du Nord que dans ceux du Sud, de sorte que les syndicats, les partis et toutes les associations combattant pour la démocratie et la pleine citoyenneté devraient en être tout de suite alertés<sup>73</sup>.

C'est un message similaire qu'a livré l'agence publicitaire *Adbusters*, agence formée d'artistes, d'écrivains, d'étudiants, d'enseignants et d'entrepreneurs engagés, dans une bande-annonce diffusée sur la chaîne CNN durant la conférence de Seattle :

Depuis des années, les économistes ont défini la santé économique d'un pays par son produit intérieur brut. Le problème est que, chaque fois qu'une forêt diminue, le PIB monte. Avec chaque marée noire, le PIB monte. Chaque fois qu'un malade du cancer est diagnostiqué, le PIB monte. Est-ce ainsi que nous mesurons le progrès économique? Les économistes... doivent apprendre à soustraire (traduction libre).

Dans la même veine, un responsable syndical de la Confédération générale du Travail (CGT), en France, décrit les multiples liens qu'il est possible de faire entre l'AMI et les problématiques sociales :

Il n'est en effet guère de domaine qui avec la ratification de ce traité verrait la vie de chacun et chacune d'entre nous profondément bouleversée. D'un point de vue social ou environnemental (sic!) de notre souveraineté nationale et plus fondamentalement du point de vue de nos droits de citoyens, de salariés, la ratification du projet d'AMI nous ferait entrer sans prévenir dans le nouvel ordre totalitaire des sociétés transnationales. En ce sens, il ne participe pas seulement au renforcement du pouvoir déjà tentaculaire de celles-ci, il constitue un changement qualitatif, une rupture qui entend déterminer en lieu et place de chaque individu ou État, un choix de société, de civilisation<sup>74</sup>.

Selon la députée C. Lalumière, la cause de la mobilisation serait la menace pressentie sur la souveraineté des États<sup>75</sup>. Or, si cette crainte est bel et bien exprimée, elle n'est en fait qu'une des dimensions du conflit. Notre analyse incite plutôt à penser que le conflit réside dans une dissymétrie radicale entre, d'une part, les acteurs

73. François Chesnais (rédacteur) et al., *Lumière sur l'A.M.I...*, op. cit.

74. Jean-Pierre Page, *Droits sociaux, conditions pour une alternative*, Présentation lors de la conférence « Mondialisation et démocratie: les dangers de l'A.M.I. » organisée à l'Assemblée nationale, Paris, 4 décembre 1997, p.1.

75. Catherine Lalumière, op. cit.

individuels et les groupes sociaux et, d'autre part, les pouvoirs de la technique et des marchés. Cette dissymétrie est clairement perceptible dans l'appel à la mobilisation de mai 1998 d'Opération SalAMI :

Notre résistance à l'AMI s'enracine dans notre farouche opposition aux tendances fondamentales d'un patriarcat et d'un capitalisme dont les pratiques inhumaines et meurtrières cherchent aujourd'hui à ronger comme un cancer les dernières fonctions vitales de la planète. Nous dénonçons particulièrement ces systèmes en ce qu'ils continuent d'asservir et d'oppresser (*sic*) la moitié de l'humanité (notamment au niveau économique) (...) Nous proclamons notre indépendance face au monétarisme, à l'intégrisme néolibéral et, plus simplement, aux règles plates, cruelles et suicidaires d'un jeu de Monopoly (...).

Le message exprimé par les opposants à l'accord ne se limite donc pas à dénoncer les injustices subies, il les nomme en faisant apparaître au cœur des préoccupations l'acteur et le système politique auquel il veut participer. Il témoigne du même coup de la sensibilité manifeste des opposants à l'autonomie des acteurs individuels et collectifs, à la capacité d'autodétermination de l'humanité qui est remise en cause de façon radicale par les projets d'AMI et de Cycle du millénaire, comme l'expliquent les sociologues Jean-Guy Lacroix et Jacques-Alexandre Mascotto dans un ouvrage incisif publié récemment<sup>76</sup>. On voit bien que l'opposition ne vise pas la défense d'intérêts personnels, notamment économiques, mais la défense de valeurs sociales et humaines fondamentales<sup>77</sup>. Dans cette optique, la spécialiste des mouvements sociaux, Z. Hegedus, aurait vu juste lorsqu'elle affirmait que les mouvements contemporains sont l'expression d'une éthique de la responsabilité.

## UN MOUVEMENT SOCIAL INACHEVÉ ?

Le mouvement contre la mondialisation économique dans son modèle néolibéral, qui était déjà manifeste dans la lutte contre l'AMI,

76. Jean-Guy Lacroix et Jacques-Alexandre Mascotto, *Manifeste pour l'humanité*, Montréal, Lanctôt Éditeur, 2000.

77. Fait à souligner, le juge de la cour municipale de Montréal qui a rendu, en juin 1999, un verdict de culpabilité sous plusieurs des chefs d'accusation portés contre les participants à la désobéissance civile de l'Opération SalAMI, a limité sa sentence à des travaux communautaires après avoir reconnu publiquement que les actes illégaux avaient été commis par des individus ayant une haute « conscience sociale ». Ces propos du juge, qui font suite à une condamnation pour « actes criminels », révèlent un paradoxe intéressant du phénomène que commentent Jacques-Alexandre Mascotto et Jean-Guy Lacroix dans « Le droit est mort : vive le code pénal ! », *Le Devoir*, 13 juillet 1999, p. A7.

paraît avoir solidifié sa base, élargi ses appuis, augmenté sa visibilité et renforcé son pouvoir symbolique et réel d'opposition, à l'occasion de la conférence ministérielle de l'OMC à Seattle portant sur le Cycle du millénaire. L'analyse des nombreuses facettes de ce mouvement confirme qu'il appartient à ces nouvelles formes d'action collectives adaptées aux réalités de la mondialisation, sortes de « nouveaux » nouveaux mouvements sociaux.

Quel est l'avenir de ce mouvement ? Comment évoluera-t-il ? Quelle sera son influence à plus long terme ? Il est trop tôt pour répondre à ces questions, mais les travaux de A. Touraine, qui distingue trois types de mouvements sociaux (culturel, historique et sociétal), permettent déjà une certaine classification<sup>78</sup>. Dans son ouvrage publié en 1997, l'auteur soutenait que l'opposition à la mondialisation économique était de l'ordre du mouvement historique, tandis que la forme la plus accomplie et la plus rare était le mouvement « sociétal ». Au contraire du mouvement sociétal, affirmait-il, le mouvement contre la mondialisation économique s'en prendrait encore à l'État plutôt qu'aux vrais responsables, attribuant à celui-ci le triomphe du modèle de développement actuel. Il s'en prendrait encore aussi aux problèmes les plus visibles (ouverture des économies, effets des politiques libérales sur l'emploi, le salaire, etc.) plutôt qu'aux problèmes à la base de tout, ceux qui mettent en cause les rapports et les formes de production. Enfin, il renfermerait encore une forte dimension de résistance, de volonté de préservation des acquis, et non pas une volonté de transformation en profondeur de la société.

Mais les récents événements entourant la conférence de Seattle et l'AMI ne marquent-ils pas une nouvelle étape dans l'évolution de ce mouvement ? En effet, ceux et celles qui y prennent part placent de plus en plus au cœur des revendications l'aspiration de l'être humain à se réaliser individuellement et collectivement. Ils distinguent de mieux en mieux l'adversaire principal, en montrant qu'il s'agit avant tout d'une logique de système, le capitalisme dans sa forme néolibérale, orchestrée par les pouvoirs du marché et de la technique. Et ils s'avancent un peu plus chaque jour dans la définition d'un projet alternatif, indépendant de celui des élites politiques, d'une vision du monde dans laquelle chacun se reconnaîtrait en tant qu'acteur de la reconstruction. Si nos observations sont justes, ce pourrait être le signe d'un niveau de maturation du mouvement qui le rapprocherait du mouvement sociétal, c'est-à-dire un mouvement qui place au cœur de sa démarche à la fois l'autonomie et l'épanouissement de l'être humain, la lutte contre un adversaire central clairement identifié et un réel projet de transformation de la gestion des principaux moyens d'action de la société sur elle-même.

---

78. Voir la typologie dans A. Touraine, *Pourrons-nous...*, *op. cit.*